



Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026

ID : 069-200058493-20260923-C\_20260923\_11-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20260923\_11

#### INSTALLATION DE LA "COMMISSION GÉNÉRALE"

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE, Président

Le 23 septembre 2026 à 19 h 00, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 16 septembre 2026 s'est réuni en session ordinaire au siège du Sigerly, allée Assia Djebar à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, *Président*.

**Quorum :** 34

**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Christophe GEOURJON, Philippe GUELPA-BONARO, Ariane LE VELLY, Isabelle MAINAND, Fabrice MATTEUCCI, Jérôme MOROGE, Virginie POULAIN, Élodie ROUX DE BEZIEUX. *8 Communes hors territoire* : Bruno THUET (Brignais), Cédric LAURENT (Chaponost), Aurélie GHIRARDI (Chasselay), Christelle REMY (Communay), Denis LANOISELEE (Millery), Alexis GAILLARDIN (St Symphorien-d'Ozon), Claire RENOUPREZ (Vourles); *57 communes* : Marc DUBIEF (Bron), Maxime VAN DER HAM (Charbonnières-les-Bains), Olivier ARAUJO (Charly), Anne ALLONSIUS (Chassieu), Claude LAUBRIET (Collonges-au-Mt-d'Or), Jacques GAILLARD (Corbas), Frédéric BARON (Couzon-au-Mt-d'Or), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Sébastien FORTUNE (Dardilly), Jean-Pierre BOHE (Feyzin), Patrick BELUZE (Fleurieu-sur-Saône), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Serge GUGLIERMINA (Genay), Jean-Yves LE GOUILL (Irigny), François GAY (Limonest), André DUMORTIER (Lissieu), Célia ROBERT (Marcy l'Étoile), Christian DUCARRE (Meyzieu), Radomir TRIFUNOVIC (Mions), Gilles VALOUR (La Mulatière), Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Sezer ADANUR (Saint Fons), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Miguel PYRAM (Sathonay-Camp), Priscillien TAMBUZZO (Solaize), Lanouar SGHAIER (Vénissieux), Florian ROBERT (Vernaison), Jacques VINCE (Villeurbanne).

**Suppléants :** *57 communes* : Nathalie DEPAOLI (Albigny-sur-Saône), Philippe COMPAGNON DE LA SERVETTE (Caluire-et-Cuire), Philippe GUINET (Curis-au-Mt-D'Or), Alain PAUTROT (Écully), Eric RAMOS (Jonage), Pierre CICCUI (St Genis-les-Ollières), Hubert GORRON (St Germain-au-Mont-d'Or), Corentin REMOND (Tassin-La-Demi-Lune), Gilles RAVASSARD (La Tour-de-Salvagny),

## **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :**

Julien GUIGUET (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)

Max VINCENT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à François GAY (Limonest)

Jérémy BRÉAUD (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)

Jean-Luc FUGIT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe GEOURJON (Métropole de Lyon)

---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération du Comité syndical C\_20240925\_02 du 25 septembre 2026 relative à la création d'une commission syndicale permanente : « Commission générale » ;

Considérant que le Code général des collectivités territoriale permet d'instaurer des commissions permanentes chargées d'étudier préalablement les affaires et questions qui sont soumises au Comité syndical, améliorant ainsi le fonctionnement dudit Comité dans le cadre de la préparation des délibérations ;

Considérant que cette « Commission générale » sera composée au maximum de 20 délégués membres du Comité désignés par le Président, et présidée de droit par le Président qui pourra s'il le souhaite déléguer cette fonction à un vice-président ;

Considérant que cette composition veillera à être la plus représentative de l'ensemble des membres du SIGERLy ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jérôme MOROGE, Président*

### **Le Comité syndical :**

**APPROUVE** la mise en place de la commission permanente « Commission générale » composée au maximum de 20 délégués syndicaux dans les conditions énoncées ci-dessus ;

**CHARGE** Monsieur le Président de désigner les membres composant la « Commission générale » et de rendre compte de cette décision au prochain Comité syndical ;

**DÉSIGNE** comme membres composant la « Commission générale » les personnes suivantes :

- |                                            |                                                |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------|
| 1. Jérôme MOROGE (Métropole de Lyon)       | 11. Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne)            |
| 2. Max VINCENT (Métropole de Lyon)         | 12. Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin)     |
| 3. Radomir TRIFUNOVIC (Mions)              | 13. Michel OUILLON (Tassin-la-Demi-Lune)       |
| 4. Jean-Philippe JAL (Métropole de Lyon)   | 14. Élodie ROUX de BEZIEUX (Métropole de Lyon) |
| 5. Ariane LE VELLY (Métropole de Lyon)     | 15.                                            |
| 6. Christelle REMY (Communay)              | 16.                                            |
| 7. Jacques GAILLARD (Corbas)               | 17.                                            |
| 8. Jean-Yves LE GOUILL (Irigny)            | 18.                                            |
| 9. Olivier NOTTON (Neuville-sur-Saône)     | 19.                                            |
| 10. Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape) | 20.                                            |

**AUTORISE** Monsieur le Président à déléguer la présidence de cette commission à un des vice-présidents qu'il aura préalablement désigné expressément par arrêté de délégation de fonctions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY  
Jérôme MOROGE

Signé électroniquement par : Jérôme MOROGE

Date de signature : 29/09/2026

Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*